

**300 000 \$ du Fonds de développement régional disponible pour des projets structurants en Estrie – Communiqué 2**

---

**Sherbrooke, le 8 avril 2011** – La Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie invite les organisations du milieu estrien à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR). Un montant de 300 000 \$ est rendu disponible pour soutenir la réalisation de projets structurants pour la région.

Rappelons que les projets déposés au FDR doivent avoir une portée régionale et permettre la réalisation du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012. De plus, pour cette année, les projets doivent s'inscrire également dans les priorités 2011-2012 de la CRÉ de l'Estrie.

« La planification stratégique qui guide le développement de notre région est à l'aube de se terminer. Nous devons bien cibler nos interventions si nous voulons atteindre en 2012 la vision que s'est donnée l'Estrie. C'est pourquoi nous avons décidé de concentrer l'octroi d'aides financières provenant du FDR sur des projets en lien avec nos priorités de développement 2011-2012 », de dire le président de la CRÉ de l'Estrie, M. Maurice Bernier.

**Date limite pour déposer un projet**

Les promoteurs ont jusqu'au lundi 2 mai 2011 pour déposer une demande d'aide financière à la CRÉ de l'Estrie. Le conseil d'administration de la CRÉ se prononcera sur les demandes le 15 juin 2011. Les promoteurs sont invités à communiquer dès maintenant avec Mme Andrée Bureau au 819 563-1911, poste 225, pour obtenir un accompagnement dans les démarches de dépôts de projets. Avant de soumettre une demande, il est important de prendre connaissance de la politique d'investissement et des priorités de développement 2011-2012 sur le site web de la CRÉ au [www.creestrie.qc.ca](http://www.creestrie.qc.ca) dans la section « Fonds de développement », sous l'onglet « [FDR](#) ».

**À propos de la CRÉ de l'Estrie**

La CRÉ de l'Estrie agit à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de planification et de développement régional. C'est dans le respect des valeurs de la région de l'Estrie et en concertation avec ses partenaires, que la CRÉ voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel et communautaire de la région et s'engage à offrir un encadrement propice à l'établissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités.

- 30 -

Source : Marie-Hélène Wolfe – Directrice générale  
Conférence régionale des élus de l'Estrie  
819 563-1911

Information : Judith Lavallée – Chargée de communications  
Conférence régionale des élus de l'Estrie  
819 563-1911, poste 229  
819 578-5459 (cellulaire)  
[jl@creestrie.qc.ca](mailto:jl@creestrie.qc.ca)